Paris, le 25 novembre 2026

Violences sexistes et sexuelles

L'Ordre national des pharmaciens partage les résultats de son enquête et réaffirme son engagement

22 % des pharmaciens ayant répondu à l'enquête déclarent avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) au cours de leur parcours étudiant ou professionnel. Face à ces résultats, qui mettent également en évidence les conséquences de ces violences sur la santé mentale et la vie professionnelle des victimes, l'Ordre national des pharmaciens renforce son action autour de cinq priorités : informer et prévenir, promouvoir le signalement, renforcer l'accompagnement des pharmaciens victimes de VSS, consolider le rôle des instances ordinales pour prévenir et traiter les faits de VSS, et aider les pharmaciens à repérer et orienter les patients victimes de VSS.

Un état des lieux au sein de la profession

4123 pharmaciens inscrits à l'Ordre et docteurs juniors en pharmacie ont répondu à l'enquête[1] qui visait à mesurer la prévalence des VSS dans la profession, à évaluer le niveau de connaissance des pharmaciens sur les dispositifs d'aide aux victimes existants et à identifier les besoins en matière de prévention et d'accompagnement.

Premier enseignement : **22 % des répondants déclarent avoir été victimes d'au moins une forme de VSS au cours de leur parcours étudiant (14 %) ou professionnel (13 %).**

Les résultats font apparaître une forte disparité selon le genre : 30 % des pharmaciennes déclarent avoir subi des VSS, contre 4 % des pharmaciens. Parmi les répondants, les pharmaciens les plus exposés exercent en établissement de santé (28 %), en tant qu'adjoint d'officine (26 %) et dans les laboratoires de biologie médicale (22 %).

Les violences rapportées prennent différentes formes :

- Les outrages sexistes et sexuels concernent 19 % des répondants. Pour plus des trois quarts des victimes, ces faits se sont produits à plusieurs reprises.
- Le harcèlement sexuel concerne 6 % des répondants, avec des faits répétés pour deux tiers des victimes.
- Les agressions sexuelles concernent 5 % des répondants, et ont été répétées pour plus de 30 % des victimes.
- 1 % des répondants déclarent avoir subi un viol.

[1] Menée par l'institut Viavoice du 28 avril au 2 juin 2026 auprès de l'ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre et les docteurs juniors en pharmacie

CONTACTS PRESSE

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
• **Pierre-Ugo Taddei**
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 06 58 40 59 88

COMFLUENCE
• **Patrick Chastel**
patrick.chastel@comfluence.fr
Tél : 01 40 07 98 20

Un impact notable sur la santé mentale et la vie professionnelle des victimes

Près de deux victimes sur trois font état de répercussions psychologiques, telles que du stress, de l'anxiété ou une dépression. Pour une victime sur deux, cet impact est momentané ; pour une sur cinq, il est chronique.

Les conséquences touchent également la vie professionnelle :

- Une victime sur quatre rapporte des difficultés relationnelles avec ses collègues ou un isolement relationnel.
- Une victime sur cinq déclare avoir changé de lieu d'études ou de travail.
- Plus d'une victime sur dix évoque un désengagement vis-à-vis de ses études ou de son travail, des troubles de la concentration, un syndrome d'épuisement professionnel ou un frein à l'évolution de sa carrière.

Des lacunes dans la connaissance des démarches et des ressources

Sept pharmaciens sur dix expriment le besoin d'être mieux informés sur les démarches à entreprendre en cas de VSS. Moins d'un pharmacien sur trois connaît les sanctions encourues pour des faits de VSS. Seuls 6 % des pharmaciens déclarent connaître les aides susceptibles d'être apportées aux victimes.

Enfin, si l'Ordre est identifié comme le troisième interlocuteur à informer en cas de VSS subies dans le cadre professionnel, après les forces de l'ordre et le supérieur hiérarchique, seuls 2 % des victimes de violences commises par un pharmacien déclarent l'avoir effectivement informé.

“Les résultats de cette enquête constituent un point d'appui essentiel pour adapter les réponses aux réalités vécues par les pharmaciens, mieux accompagner les victimes et faire évoluer les pratiques. Aujourd’hui, nous affirmons notre volonté collective de poursuivre cette mobilisation, en lien avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, afin que la prévention des violences, leur signalement et leur traitement soient pleinement intégrés à la culture professionnelle pharmaceutique” indique Nadine Béchieau, Conseillère référente dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Un engagement de l’Ordre réaffirmé et renforcé

L’Ordre des pharmaciens est engagé dans la lutte contre les VSS dans le cadre de ses missions légales, notamment à travers la promotion des modalités de signalement et des actions disciplinaires et pénales.

CONTACTS PRESSE

CONSEIL NATIONAL DE L’ORDRE DES PHARMACIENS
• **Pierre-Ugo Taddei**
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 06 58 40 59 88

COMFLUENCE
• **Patrick Chastel**
patrick.chastel@comfluence.fr
Tél : 01 40 07 98 20

Cette mobilisation s'inscrit également dans la continuité d'actions menées depuis plusieurs années par l'institution en collaboration étroite avec les pouvoirs publics, notamment :

- Participation aux travaux nationaux sur l'accompagnement des étudiants en santé en situation de mal-être en lien avec la Coordination nationale d'aide aux étudiants (Cnaé), sensibilisation des maîtres de stage à la prévention des VSS ;
- Développement d'outils pour aider les pharmaciens à intervenir auprès des victimes de violences conjugales en partenariat avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) ;
- Mise à disposition de ressources sur la soumission chimique en lien avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le Centre de référence sur les agressions facilitées par les substances (CRAFS),
- Contribution de l'Ordre aux travaux pilotés par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte et de prévention contre les VSS en santé.

Le 2 juillet 2026, l'Ordre a franchi une nouvelle étape en signant :

- La charte d'engagement pour le renforcement de la lutte contre les VSS, entre les Ordres des professions de santé et les ministères chargés de la Santé et de l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Une convention de partenariat entre l'Ordre national des pharmaciens, la MIPROF et la DGOS.

A la lumière des résultats de l'enquête menée auprès de l'ensemble de la Profession, l'Ordre des pharmaciens réaffirme son engagement dans la prévention et la lutte contre les VSS et entend renforcer son action autour de cinq priorités :

- Mieux informer et prévenir
- Faciliter et encourager le signalement
- Renforcer l'accompagnement des pharmaciens victimes de VSS (notamment grâce à un futur réseau de référents ordinaux dédiés et formés)
- Mieux outiller les conseillers ordinaux pour prévenir et traiter ces situations
- Aider les pharmaciens à repérer et orienter les patients victimes de VSS

"Lutter contre les VSS est plus qu'une priorité de ce mandat, c'est un véritable engagement social, sociétal que nous menons avec Nadine Béchieau et toutes celles et ceux, élus ordinaux ou non qui agissent quotidiennement pour qu'au sein de la profession, comme auprès de nos patients, les pharmaciens soient des vigies bienveillantes. C'est le sens de l'engagement que nous souhaitons renforcer aujourd'hui " déclare Carine Wolf-Thal, Présidente du conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

CONTACTS PRESSE

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
- **Pierre-Ugo Taddei**
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 06 58 40 59 88

COMFLUENCE
- **Patrick Chastel**
patrick.chastel@comfluence.fr
Tél : 01 40 07 98 20